Conseils et Précautions d'utilisations

Quelques conseils sur l'utilisation des "Bureaux Virtuels" sur votre ordinateur avec le logiciel de synchronisation :

Le dossier principal :

Le dossier principal de NextCloud (qui contient tous les partages auxquels vous avez accès) qui est choisie lors de l'installation du programme :

Au risque de "casser" la synchronisation des fichiers, ce dossier ne doit :

- ni être renommé
- ni être déplacé
- ni être supprimé

Ne pas déposer des éléments directement dans ce dossier ou y créer des sous-dossiers : L'espace autorisé est très limité (50Mo) et les fichiers risquent de ne pas être synchronisés avec le serveur.

Les dossiers de chaque "Bureau Virtuel" :

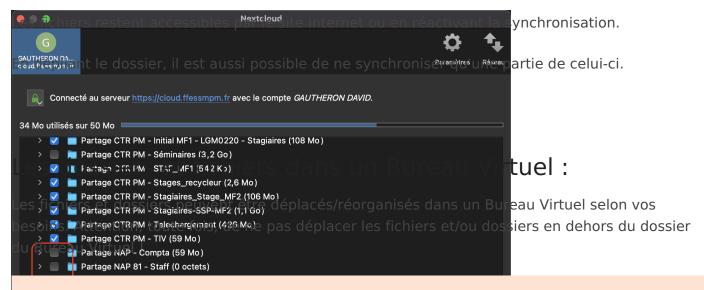
Ces dossiers (créés automatiquement dans le dossier principe et qui se nomment "Partage <Nom de la structure> - <Nom du partage>")

Au risque de "casser" la synchronisation, ces dossiers ne doivent :

- ni être renommés
- ni être déplacés (même s'ils sont remis à leur place après !)

ni être supprimés

Pour retirer un "Bureau Virtuel" de son ordinateur, il suffit de le "décocher" dans le logiciel de synchronisation :



<u>Exemple</u>: En glissant un dossier de votre "Bureau Virtuel" vers votre "Bureau de l'ordinateur"... Si ces 2 dossiers sont sur le même disque de votre ordinateur, le dossier va être simplement "déplacé" vers sa nouvelle destination (sans en faire une copie) et il disparaitra de votre "Bureau Virtuel". Les autres utilisateurs de ce bureau n'y auront plus accès ...

Revision #7

Created Wed, Jan 27, 2021 7:26 PM by David Gautheron

Updated Sat, Apr 17, 2021 9:35 AM by Jean-Pierre Montseny